



Separation donation a ma fille

Par **lolotte8723**, le **23/10/2021** à **19:06**

Bonjour je suis en instance de séparation

le père de ma fille et moi même avons acheté une maison que nous remboursons pour 8 ans encore

il souhaite garder la maison et je n'y vois pas d'inconvénient

il ne pourra pas me payer ma part et je ne souhaite pas lui faire vendre sa maison

puis je faire donation de ma part à ma fille et si oui comment cela se passe?

Par **Marck.ESP**, le **23/10/2021** à **20:22**

Bonsoir

Il suffit d'aller voir votre notaire, mais je ne comprends pas, dans la mesure où vous rester co-emprunteuse pour le crédit ?

Par **lolotte8723**, le **23/10/2021** à **21:20**

Non je veux me désolidariser du pret

Par **Marck.ESP**, le **23/10/2021** à **21:41**

Alors ce n'est pas gagné...car on ne remplace un co-emprunteur par un autre.

La banque doit accepter de refaire un crédit au nom du père pour sa part

Votre fille doit payer l'équivalent de votre part en vous l'achetant

Pour cela, soit elle autofinance, soit elle emprunte.

Par **lolotte8723**, le **23/10/2021** à **22:23**

Ma

Fille est mineure e voudrai qu'il reprenne la responsabilité du prêt

Par **Marck.ESP**, le **23/10/2021** à **23:34**

Si la banque accepte la désolidarisation, pas de problème, mais dans le cas contraire, mieux vaut abandonner pour l'instant ce projet et partir sur une autre direction.

Pourquoi votre ex accepterait-il de régler un crédit pour une part ne lui appartenant pas ?

En revanche sachez que celui qui occupe un bien indivis doit une indemnité à l'autre, celle ci peut compenser en tout ou partie ce que vous coûte le crédit

Par **youris**, le **24/10/2021** à **10:26**

bonjour,

il est probable que votre contrat de prêt interdise la modification de la propriété du bien qu'il finance, sans accord de l'organisme de crédit.

en faisant donation d'une partie du bien financé à un tiers, vous réduisez d'autant la garantie du prêteur.

salutations